

LES REGESTES DES ÉVÊQUES DE LIÈGE.

L'esprit pénétrant de mon regretté maître Godefroid Kurth avait compris que, pour des motifs divers, l'avancement des vastes publications de textes entamées au siècle dernier, ne pourrait se poursuivre que lentement, et que ces gigantesques entreprises risqueraient même de ne jamais trouver leur aboutissement. Les faits ne lui ont que trop donné raison.

Examinant le problème sous un autre angle, Kurth pensa que pour constituer les bases d'une histoire complète de notre pays et des divers états qui entrèrent dans sa composition, il fallait tout d'abord étudier en détail le règne de chacun de leurs souverains. La seule façon rationnelle de donner à ces études une base solide consiste à les appuyer sur la connaissance des actes diplomatiques émanés de ces souverains.

Son plan consista donc à faire dresser par des élèves choisis le catalogue des actes d'un prince-évêque de Liège, que suivait l'édition des textes encore inédits. La biographie du souverain synthétisait d'ordinaire la documentation recueillie.

Cette idée devait se révéler au plus haut point pratique. Il est aisé pour un jeune travailleur bien doué de recueillir les actes d'un souverain qui ont été publiés ; puis, par le dépouillement des cartulaires et des chartriers, d'éditer ceux qui y étaient demeurés cachés. Le récit de la vie du personnage en découle pour une bonne part.

L'auteur d'une telle étude a prouvé qu'il possédait la connaissance de la paléographie, de la diplomatique, des langues du moyen âge, car c'était surtout cette période que Kurth avait en vue, puis encore qu'il était bien au courant de l'histoire de l'époque où se situait le souverain qu'il avait étudié.

Successivement, le *Bulletin* de notre Société accueillit les œuvres de trois jeunes docteurs : *Albéron I^{er}, évêque de Liège (1123-1128)*, par Joseph Halkin (1) ; *Saint Frédéric, évêque de Liège (1119-1121)*, par Félix Magnette (2) ; *Catalogue des actes de Jean de Bavière*, par Eugène Bacha (3).

(1) Tome VIII (1894), pages 321-354.

(2) Tome IX (1895), pages 225-262.

(3) Tome XII (1900), pages 31-85 et 285. Le *Supplément* annoncé à cette page n'a jamais paru.

Quelques années plus tard, la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* consacrait l'un de ses volumes au *Catalogue des actes de Henri de Gueldre (1247-1274)* (1), œuvre du trop tôt disparu Alphonse Delescluse et de Dieudonné Brouwers.

Kurth résolut alors de transporter sur le plan national ce qu'il avait commencé à réaliser pour l'état liégeois. A son initiative, la Commission royale d'histoire inséra dans le programme de ses travaux, la rédaction des catalogues d'actes des souverains belges (2).

En vue d'en faciliter la réalisation, la Commission fit dresser une liste provisoire des ouvrages où se trouvaient des documents qui devaient être utilisés.

Cette liste, imprimée dans le format in-octavo, n'occupait que les pages paires, leur vis-à-vis demeurant blanc pour recevoir les ajoutes que tous les spécialistes étaient invités à y apporter (3).

Le moment vint bientôt où Kurth, abandonnant l'Université, perdit le moyen d'exercer une action directe sur les historiens en formation.

Ses successeurs laissèrent malheureusement tomber le projet et de son côté, la Commission royale d'histoire ne donna pas suite au programme qu'elle s'était tracé.

Nul ne contestera qu'au cours des années qui se sont écoulées depuis le moment où ce programme a vu le jour, et

(1) Bruxelles, Office de publicité, 1900.

C'est de la même inspiration que procède l'étude d'EMILE SCHOOLMEESTERS, *Les registres de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liège, 1240-1246* (*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, tome XV [1906], pages 1-126 et 449-452).

(2) Le rapport de Kurth sur la publication « d'une collection de registres ou de *Catalogues d'actes* » figure dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome LXX (1901), pages IX-XVI, et la discussion de ce rapport aux pages XXII-XXVI.

En ce qui regarde les évêques de Liège, le plan prévoyait l'adjonction au catalogue de leurs actes, un appendice pour les actes des comtes de Looz jusqu'en 1265.

(3) JOSEPH BRASSINNE, *Liste provisoire des ouvrages à consulter pour la rédaction des catalogues d'actes*, Bruxelles, P. Imbrechts, 1902. La Commission ne publia jamais l'édition définitive en vue de laquelle l'auteur avait rassemblé des suppléments que divers chercheurs et lui-même avaient constitués.

en dépit des difficultés qu'ont amenées deux terribles bouleversements, des travaux de valeur n'aient enrichi notre historiographie. Il n'empêche que si le plan d'ensemble préconisé en 1901, avait été suivi, nos historiens se trouveraient, particulièrement en ce qui regarde le diocèse et la principauté de Liège, en possession d'une masse de matériaux qui leur permettraient d'entreprendre d'en retracer, avec certitude, le passé.

On peut dire sans crainte de se tromper que l'étude de l'histoire du moyen âge liégeois, base essentielle pour celle des périodes subséquentes, n'a plus, après Kurth, réalisé de très notables progrès. Des travaux dispersés et n'ayant guère de liens communs, si bien menés soient-ils, n'équivalent pas à l'exécution du plan que le maître avait en vue.

Sans doute, bien du temps a été perdu, mais le retard n'empêcherait point la réalisation d'un projet fécond. Il suffirait de s'y tenir.

En ce qui concerne les catalogues déjà publiés, celui de Henri de Gueldre a déjà reçu des compléments.

Au cours de ses travaux professionnels, Maurice Yans a découvert des documents inédits relatifs au gouvernement du même prince, récemment entrés au dépôt des archives de l'État en notre ville.

Notre confrère dont l'activité et les publications sont également appréciées, les publiera dans le volume de notre *Bulletin* qui paraîtra l'année prochaine.

Je souhaite qu'il persévère dans cette voie, et que d'autres travailleurs viennent l'y rejoindre. Ils y retrouveront la trace de leurs aînés.

La Commission royale d'histoire a arrêté, en 1940, de nouvelles dispositions en vue de la publication des actes de nos anciens souverains (*Instructions pour la publication des textes historiques et des actes des princes belges*, Bruxelles, Palais des Académies, 1940). Puissent-elles être bientôt suivies d'effets.

JOSEPH BRASSINNE.